

**RAPPORT N° 00/5-26**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REFECTION D'ETANCHEITE DE BATIMENTS SPORTIFS**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S) DE TRAVAUX**

Dans le cadre de la rénovation des sites sportifs, la Commune envisage de procéder à la réfection de l'étanchéité de bâtiments.

Ces travaux consisteront notamment en :

- dépose de l'ancienne étanchéité,
- mise en oeuvre de l'isolation thermique,
- mise en oeuvre d'un procédé d'étanchéité liquide ou traditionnelle,
- traitement des détails de toiture,
- remise en état des lieux.

Ces travaux seront couverts par une garantie décennale.

L'estimation est de 900 000 F TTC.

L'opération concerne les sites suivants :

- Gymnase de Champ-Fleuri,
- Piscine du Butor.

Le financement est proposé au Conseil Général dans le cadre du Contrat de Développement à hauteur de 85 %.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23 / Article 23.13 du Budget 2000.

Je vous demande, en conséquence :

## RAPPORT N° 00/5-26

1. d'approuver le projet de réfection d'étanchéité des bâtiments communaux précités ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
  - enveloppe budgétaire : Budget 2000 - Fonction 40,
  - crédits inscrits au Chapitre 23 / Article 23.13 ;
3. de m'autoriser à solliciter des subventions ;
4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer un (des) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 00/5-26  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 24 juillet 2000**

**OBJET**

**REFECTION D'ETANCHEITE DE BATIMENTS SPORTIFS**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S) DE TRAVAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Sudel FUMA, 7ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réfection d'étanchéité des bâtiments sportifs suivants :  
Gymnase de Champ Fleuri et Piscine du Butor.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

## DELIBERATION N° 00/5-26

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
- enveloppe budgétaire : Budget 2000 - Fonction 40,
- crédits inscrits au Chapitre 23 / Article 23.13.

### ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter des subventions.

### ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer un (des) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

### ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

